



Litige avec bailleur du Garage

Par **PatL84**, le **03/06/2020** à **15:08**

Bonjour

En premier lieu je tiens a vous remercier de l'attention que vous portez a ma demande.

J'étais titulaire d'un contrat de location de garage CONTRAT N° 0130003105, auquel j'ai mis fin le 15/11/2019 pour Le 15/02/2020 , mais mon bailleur m'as envoyer un courrier pour m'informer que je n'étais plus titulaire de ce garage au 15 janvier 2020, j'ai d'abord pensé a une erreur mais cela m'arrangeais du fait que je n'utilise plus ce garage depuis debut janvier .

Puis plus tard j'ai reçu une quittance de garage a payer (sachant que sur la fin de bail du contrat que je detenait j'etats créiteur donc ne devait rien payer en plus le mois suivant), n'ayant toujours pas de date pour l'état des lieux sortant , en plus de ce courrier qui venait d'arriver, je décide de les appeler , au téléphone on me confirme bien que je ne suis plus titulaire de ce contrat chez eux mais que l'ont m'a attribué un nouveau contrat de bail pour une location de garage et que de ce fait aucun état des lieux sortant ne serait fait pour le garage que je détenais et rendant caduc ma demande de mettre fin au garage que je détenais, aussi on me demande donc de payer un loyer pour ce nouveau garage, plus cher que le précédant contrat , pour lequel je n'ai pas signé de bail, CONTRAT N° 0130003106 .

De plus pour ne plus avoir ce "nouveau" garage l'ont me demande donc de refaire un courrier de fin de location avec préavis de 3 mois, me forcent donc a payer ce garage non désirer 3 mois supplémentaires .

Après plusieurs appel téléphonique a Mme G , l'ont me dit que je peux bénéficier d'un préavis d'un mois, ce que j'ai fais par Lettre RAR le 2 Avril , la lettre n'a été récupérer que le 23 Avril (retard poste Covid19) ce qui donne lieu aun fin de bail au 23 Mai .

A ce jour j'ai rendu les clefs du garage, fait l'état des lieux et en ai discuter avec le gardien qui me dit que c'est illegal et qu'il n'as jamais vu faire une chose pareil avant et que je devrais me renseigner pour me retourner contre le bailleur .

Est il possible d'attribuer un nouveau contrat bail sans signature ? sans accord ? suis-je obliger de payer ?

Je vous remercie par avance,

Cordialement